

## La Checklist pour un changement de syndic réussi

### Récapitulatif de la marche à suivre

Pour vous aider dans votre démarche, ChoisirUnSyndic.be a mis en place une checklist des étapes clés à suivre pour changer de syndic.

- Identifier les raisons et s'assurer que la situation est irrémédiable.
- S'assurer que le changement de syndic est une décision majoritaire parmi les copropriétaires.
- Rencontrer de nouveaux syndics pour leur demander une offre. Voir si elle correspond aux attentes de la copropriété.  
N'oubliez pas les éléments clés : Connaissances des règles et des métiers du bâtiment, transparence, tenue de la comptabilité, disponibilité, qualité des prestations (demandez le nom de copropriété déjà gérées et aller à leur rencontre).
- Faire inscrire le point à l'ordre du jour pour l'assemblée générale suivante.
- Aborder la nomination d'un nouveau syndic lors de l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire et officialiser la décision. Vous pouvez demander au syndic candidat de venir se présenter lors de l'assemblée générale.
- Lors de cette AG, élire le nouveau syndic selon le principe de majorité absolue.
- Rédiger le procès-verbal en respectant toutes les règles de rédaction et de publication le concernant.
- S'assurer de la transmission des documents et des fonds au nouveau syndic élu.

Et n'oubliez pas que vous pouvez suivre la procédure « [trouver un syndic](#) » afin de recevoir les offres qui conviendront le mieux à votre copropriété.